


Liste des candidats retenus

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	<p style="text-align: center;">LISTE DES CANDIDATS RETENUS Procès-verbal de la délibération du comité de sélection établissant la liste des candidats retenus par ordre de préférence</p> <p style="text-align: center;">ENSA Paris-Val de Seine Poste n° 2022-1074848/ENSA PVS/MCF/ATR (joindre la liste d'émargement des membres du comité de sélection)</p>
---	---

Corps de recrutement : Professeur (PR) Maître de conférences (MCF)

Champ disciplinaire : ATR
N° PEP : 2022-1074848

Rang	Civilité (M. / Mme)	NOM du candidat	Prénom du candidat
Aucune candidature retenue sur ce poste.			

Observations générales sur l'ensemble des candidatures :
(Merci de respecter les principes d'impartialité de neutralité et d'indépendance du jury)

Le jury a reçu deux candidatures pour la phase mutation concernant le poste ATR-RA de l'ENSAPVDS.

Après examen des dossiers le jury a considéré que l'un ne correspondait pas au profil de poste et que le second, bien que soulevant quelques interrogations ouvrait à l'audition du candidat.

Après audition le jury lors de sa délibération a choisi de ne pas retenir le projet porté par le candidat.

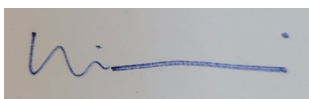
Les échanges du jury lors de chacune des phases ont révélé des visions différentes aboutissant à des avis divergents pendant les délibérations. Chaque décision a donc été votée à la majorité.

Point de vigilance : « Aucune distinction, directe ou indirecte, ne peut être faite entre les fonctionnaires en raison de leurs opinions politiques, syndicales, philosophiques ou religieuses, de leur origine, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur apparence physique, de leur handicap ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race » (Article 6 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires).

Le.la candidate.e retenu.e par le comité de sélection sera nommé.e par le ministère de la Culture après acceptation du poste par le.la candidat.e et sous réserve de la recevabilité administrative par le service des ressources humaines du ministère.

Le 06/03/2023

Le Président du comité de sélection



Rémi HUNEAU